Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

Affaire suivie par Rym BENKHELIFA
Tel : 03 44 06 11 16
Fax : 03 44 06 11 30
Courriel : pref-fipd@oise.gouv.fr

Beauvais, le 05 FEV. 2019

Le préfet de l'Oise

à

destinataires *in fine*

Objet : Préparation de la programmation 2019 du FIPD, pour les actions de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) fixera prochainement les orientations 2019 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) destiné à subventionner les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation conduites par les collectivités territoriales et les associations. Comme chaque année, ces orientations seront explicitées dans un appel à projets.

En prévision de cet appel, compte tenu du délai de dépôt des dossiers habituellement très court, j'invite les porteurs à préparer dès à présent leurs projets concourant à la prévention de la délinquance et de la radicalisation notamment dans les territoires concernés par une zone de sécurité prioritaire et dans les quartiers bénéficiant d'un contrat de ville.

Sous réserve de la circulaire du CIPDR à paraître, les actions prioritaires en 2018 seront très vraisemblablement reconduites en 2019.

S'agissant des actions éligibles dans le domaine de la prévention de la délinquance, elles se déclinent selon les 7 axes suivants :

- actions de prévention de la délinquance – hors vidéo-protection – s'inscrivant principalement dans les programmes d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et pour améliorer la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes ;

- actions de prévention de la radicalisation ;

- équipement des polices municipales (gilets par-balles et radio-portatives) ;

- sécurisation des établissements scolaires ;

- développement de la vidéo-protection et amélioration de la tranquillité publique ;

- sécurisation des sites sensibles, vidéo-protection comprise ;

- amélioration du lien entre les forces de sécurité de l'État et la population.

S'agissant des actions relatives à la prévention de la radicalisation, sont prises en compte les actions prioritaires de consultation de professionnels de santé mentale, les actions éducatives d'insertion pour les personnes suivies par la cellule préfectorale et les actions de soutien à la parentalité en direction des familles concernées, les actions de formation et de sensibilisation à destination des acteurs locaux et les actions d'accompagnement des équipes qui suivent les personnes ou les familles en voie de radicalisation.

Vous pouvez retrouver l'appel à projets 2018 sur le site internet de la préfecture (http://www.oise.gouv.fr/Actualites/Appels-a-projets-FIPD-2018).

Cette anticipation doit permettre aux porteurs de projet d'assurer une sécurité financière de leurs dossiers en recherchant d'autres sources de financement que le FIPD pour réaliser leurs actions.

En effet, je rappelle qu'il n'est pas possible de faire financer une action à 100 % par le FIPD. Le montant de la subvention de l'État ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le demandeur. Et, compte tenu de l'enveloppe disponible, cette limite maximale de 80 % ne pourra pas être appliquée par défaut à l'ensemble des dossiers reçus. C'est pourquoi il est impératif que les porteurs de projets sécurisent leurs dossiers en recherchant d'autres sources de financement pour tendre systématiquement vers au moins 50 % de cofinancement.

Dans ce cadre, je vous rappelle la possibilité de construction conjointe d'actions associant le FIPD et le fond de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), notamment pour l'accompagnement des publics exposés à la délinquance ou à la récidive du fait de la consommation de produits psychoactifs et pour la prévention des trafics de produits stupéfiants. Les actions éligibles à une subvention MILDECA en 2019 feront l'objet d'un appel à projets distinct.

Pour la programmation FIPD à venir, les porteurs de projets sont vivement encouragés à contacter dès à présent le délégué du préfet territorialement compétent pour l'associer à l'élaboration de leurs dossiers. Par ses connaissances des problématiques des territoires et des attentes de l'État, le délégué du préfet sera le garant de la recevabilité des dossiers et valorisera les actions proposées.

J'attache grand prix à cette collaboration pour la qualité de la prochaine programmation. Vous trouverez ci-après les coordonnées des délégués :

- M. GIRAUD Vincent, vincent.giraud@oise.gouv.fr, compétent pour le territoire de BEAUVAIS.
- M. ROHMER Richard, richard.rohmer@oise.gouv.fr, compétent pour les territoires de COMPIEGNE, NOYON et CREPY-EN-VALOIS

Aussi, je vous remercie de bien vouloir transmettre vos demandes de subventions, sur la boite pref-fipd@oise.gouv.fr, au plus tard le :

vendredi 22 mars 2019.

Cette date reste cependant indicative et pourra être avancée ou reculée en fonction de la date de parution de la circulaire 2019.

Afin de faciliter le traitement des dossiers, je vous remercie par avance de bien vouloir nous transmettre les documents qui composent votre demande de subvention **en version modifiable**.

Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur le fait que les orientations du CIPDR pour 2019 peuvent être sensiblement différentes de celles retenues pour l'année 2018 et les dossiers déposés dans le cadre du présent pré-appel à projets pourront, de fait, être adaptés aux nouvelles orientations.

Mes services se réserveront alors la possibilité de demander aux porteurs de projets des pièces complémentaires nécessaires à la complétude de leur dossier.

Les délégués du préfet et les agents du bureau de la sécurité intérieure sont bien entendu à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de ces informations auprès de vos interlocuteurs intéressés.

Louis LE FRANC

1, place de la préfecture – 60 022 Beauvais cedex
Tel : 03 44 06 12 34 – Télécopie : 03 44 45 39 00
Courriel :prefecture@oise.gouv.fr – Site Internet : www.oise.pref.gouv.fr